

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Bruxelles

TVA BE 0526.937.652
RPM Bruxelles Greffe francophone

(ci-après la "**Société**")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU
29 JUIN 2018

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures, au siège social de la Société,

Monsieur Alain Duménil préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne Madame Cécile Durand comme secrétaire et Monsieur Patrick Engler scrutateur.

Convocations

Un avis de convocation à la présente assemblée générale a été publié :

- dans le Moniteur belge, le 30 mai 2018 ;
- dans l'"ECHO", le 30 mai 2018.

Les informations visées à l'article 533bis, §2 du Code des sociétés ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 30 mai 2018.

Les actionnaires nominatifs, les administrateurs et le commissaire ont été convoqués à la présente assemblée générale par lettres ordinaires du 30 mai 2018.

Les publications et les lettres de convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 70 684 633 actions sur les 135 928 119 actions représentant le capital social de la Société sont représentées.

Les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des sociétés. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Quatre (4) formulaires de vote par procuration et un (1) formulaire de vote par correspondance sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

Ordre du jour

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :
- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)
Dont l'affectation serait la suivante :
En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
7. Décharge des administrateurs.
Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.
8. Décharge du commissaire.
Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil



- Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.*
10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler
Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil
Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier
Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur
Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.
Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.
15. Octroi d'une rémunération au commissaire
Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.
16. Divers.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Questions

Le président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

Le président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.



Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président qui précède est reconnu exact par la présente assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après délibérations, la présente assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et en prend connaissance.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et en prend connaissance.

Monsieur Alain Duménil commente le rapport de rémunération.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017

L'assemblée générale dispense le président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 et en prend connaissance.



4. **Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017**

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

5. **Décision relative à l'affectation des résultats**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR comme suit :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)
- Dont l'affectation serait la suivante :
- En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, elle a des obligations de distribution de ses résultats ; celles-ci s'élèvent à 350 702 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un résultat exonéré (résultat SIIC) d'un montant de 369 159,56 euros. Le résultat distribuable étant négatif, l'obligation de distribution est donc reportée sur le premier exercice bénéficiaire suivant et les exercices ultérieurs en tant que de besoin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

6. **Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017**

L'assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

7. **Décharge des administrateurs**

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;



- Monsieur Patrick ENGLER ;
- Madame Valérie GIMOND-DUMENIL;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

8. Décharge du commissaire

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL, dont le siège social est établi à 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles Greffe francophone) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur

L'assemblée générale décide de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs

L'assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

15. Octroi d'une rémunération au Commissaire

L'assemblée générale décide d'octroyer au Commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

16. Divers

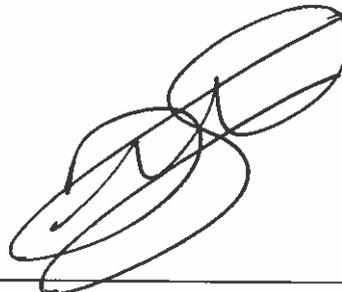
Il n'y a pas de points divers.

Clôture

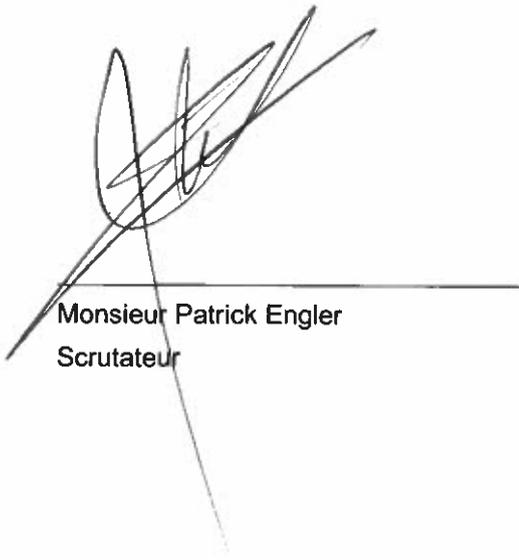
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.



Monsieur Alain Duménil
Président



Madame Cécile Durand
Secrétaire



Monsieur Patrick Engler
Scrutateur

Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations ;
4. Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance.

Annexe 1

Publications et convocations

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.A handwritten mark in black ink, resembling a stylized 'S' or a similar symbol.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 23 juin 2018. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le 23 juin 2018. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et

2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 7 juin 2018.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 14 juin 2018, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 23 juin 2018.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du 30 mai 2018.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) (6732)

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE**

avenue de l'Astronomie 9, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0526.937.652

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 29 JUIN 2018**

La présente convocation annule et remplace la précédente convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 22 juin 2018, à 11 heures.

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles - Greffe francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 29 juin 2018, à 11 heures, au siège social de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 : (1.064.037,25 EUR)

Dont l'affectation serait la suivante :

En totalité, en report à nouveau : (1.064.037,25 EUR)

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

7. Décharge des administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Alain Duménil

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Patrick Engler

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Valérie Gimond Duménil

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Mme Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean Fournier

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

13. Proposition de nomination de Mlle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur

Proposition de nommer Mlle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat - 135 Westbourne Park Road - W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

15. Octroi d'une rémunération au commissaire

Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.

16. Divers.

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, § 2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 15 juin 2018, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 23 juin 2018 votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 15 juin 2018, à 24 heures (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

À la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le 23 juin 2018. Nous attirons votre attention sur le fait que le 23 juin 2018 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le vendredi 22 juin 2018.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiiic.eu) au plus tard le 23 juin 2018. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiiic.eu).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le 23 juin 2018. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et

2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiiic.eu) au plus tard le 7 juin 2018.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 14 juin 2018, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiiic.eu

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiiic.eu) au plus tard le 23 juin 2018.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiiic.eu) et à son siège social (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du 30 mai 2018.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiiic.eu).
(6733)

Recor NV
Sint-Truidersteenweg 296, 3500 Hasselt
Ondernemingsnummer : 0401.341.557

Jaarvergadering op 13/06/2018, om 15 uur, op de zetel.

Agenda : Verslag Raad van Bestuur. Goedkeuring jaarrekening per 31/12/2017. Verslag Commissaris. Bestemming resultaat. Ontslagen en (her)benoemingen. Bezoldigingen. Kwijting bestuurders. Kwijting Commissaris.

Varia.

(6737)

U&I LEARNING, naamloze vennootschap

Maatschappelijke zetel : Industrieweg 78, 9032 Wondelgem,
Ondernemingsnummer : 0460.563.918

Oproeping tot de jaarlijkse algemene vergadering van 15 juni 2018

De raad van bestuur van U&I Learning NV, heeft de eer u uit te nodigen op de jaarlijkse algemene aandeelhoudersvergadering van de vennootschap, die zal plaatsvinden op de maatschappelijke zetel van de vennootschap, te 9032 Wondelgem, Industrieweg 78, op 15 juni 2018, vanaf 14 uur.

Er is geen quorumvereiste voor de gewone algemene vergadering.

De agendapunten en voorgestelde besluiten van de gewone algemene vergadering, die in voorkomend geval, tijdens de vergadering namens de raad van bestuur kunnen worden gewijzigd, zijn de volgende :

1. Lezing en bespreking van het jaarverslag van de raad van bestuur en van het verslag van de commissaris met betrekking tot de statutaire jaarrekening over het boekjaar eindigend op 31 december 2017.

2. Lezing, bespreking en stemming van de statutaire jaarrekening over het boekjaar eindigend op 31 december 2017.

Voorstel tot besluit : « De vergadering keurt de statutaire jaarrekening over het boekjaar eindigend op 31 december 2017 goed. »

3. Bestemming van het resultaat van het boekjaar eindigend op 31 december 2017.

Voorstel tot besluit : « Conform de statuten van de vennootschap, stelt het bestuursorgaan voor het te bestemmen verliessaldo ten belope van 799.372,58 EUR te verwerken in het overgedragen resultaat. »

4. Verlenen van kwijting aan de bestuurders en aan de commissaris over het boekjaar eindigend op 31 december 2017.

Voorstel tot besluit : « De vergadering verleent kwijting aan de bestuurders die gedurende het boekjaar eindigend op 31 december 2017, in functie waren, voor de uitoefening van hun mandaat tijdens dat boekjaar. De vergadering verleent eveneens kwijting aan de commissaris. »

5. Herbenoeming commissaris.

De vergadering neemt akte van het verstrijken van het commissarismandaat per 31 december 2017.

Voorstel tot besluit : « De vergadering herbenoemt de CVBA VANDELANOTTE BEDRIJFESREVISOREN met zetel te 8500 Kortrijk, President Kennedypark 1A, vertegenwoordigd door de heer Nikolas Vandelanotte, zaakvoerder, als commissaris voor een termijn van drie jaar, te rekenen vanaf 1 januari 2018, tegen een bezoldiging van 8.000 EUR per jaar. »

6. Herbenoeming bestuurders.

De vergadering neemt akte van het verstrijken van het mandaat per 15 juni 2018, van de bestuurders Guy Herregodts Consulting BVBA en Bruno Lippens Consulting BVBA.

Voorstel tot besluit : « De vergadering herbenoemt de BVBA GUY HERREGODTS CONSULTING met zetel te B-9831 Deurle, Antoon de Pesseroeylaan 13, vertegenwoordigd door de heer Guy Herregodts, zaakvoerder, en de BVBA BRUNO LIPPENS CONSULTING met zetel te B-8730 Oedelem, Zeldonkstraat 12, vertegenwoordigd door de heer Bruno Lippens, zaakvoerder, als bestuurders voor een termijn van zes jaar, te rekenen vanaf 15 juni 2018. »

Er is geen quorumvereiste voor de beraadslaging en stemming over de respectieve punten waarnaar wordt verwezen in de bovenstaande agenda van de gewone algemene vergadering.

Onder voorbehoud van de toepasselijke wettelijke bepalingen, zal elk aandeel een stem hebben. Overeenkomstig de toepasselijke wetgeving, zullen de voorgestelde besluiten waarnaar wordt verwezen in de bovenstaande agenda van de gewone algemene vergadering zijn aangenomen indien ze worden goedgekeurd met een gewone meerderheid van de geldig door de aandeelhouders uitgebrachte stemmen.

Om tot de algemene vergadering te worden toegelaten, moeten de houders van effecten op naam of hun vertegenwoordigers kennis geven van hun voornemen om aan de vergadering deel te nemen bij een gewone brief, te richten aan de zetel van de vennootschap, uiterlijk drie dagen voor de datum van de voorgenomen vergadering. De eigenaars van gedematerialiseerde effecten, moeten binnen dezelfde termijn, op de zetel van de vennootschap, een door de erkende rekeninghouder of door de vereffeninginstelling opgesteld attest neerleggen waarbij de onbeschikbaarheid van deze aandelen tot de algemene vergadering wordt vastgesteld.

De aandeelhouders mogen zich, conform artikel 30 van de statuten, door een ander persoon laten vertegenwoordigen mits geschreven volmacht die overeenstemt met het op de zetel van Vennootschap beschikbaar model dat op eenvoudige aanvraag verkregen kan worden.

De volmachten dienen minstens drie (3) dagen voor de algemene vergadering op de zetel van de Vennootschap te worden neergelegd.

De houders van obligaties en warrants mogen de algemene vergadering bijwonen, doch enkel met raadgevende stem en op voorwaarde dat ze de toelatingsvoorwaarden naleven.

(6748)

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

SOCIETE EUROPEENNE

Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Bruxelles

R.P.M. Bruxelles - Greffe francophone 0526.937.652

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE DU 29 JUIN 2018

La présente convocation annule et remplace la précédente convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 22 juin 2018, à 11 heures.

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles - Greffe francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "Société") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **29 juin 2018, à 11 heures**, au siège social de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)

Dont l'affectation serait la suivante :

En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.

7. Décharge des administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **23 juin 2018**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 23 juin 2018 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **vendredi 22 juin 2018**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **23 juin 2018**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **23 juin 2018**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **7 juin 2018**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur

Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

15. Octroi d'une rémunération au commissaire

Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.

16. Divers.

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **15 juin 2018, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **23 juin 2018** votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **15 juin 2018, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de

Le cas échéant, au plus tard le **14 juin 2018**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **23 juin 2018**.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **30 mai 2018**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu).

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE**

**AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 BRUXELLES**

R.P.M. BRUXELLES – GREFFE FRANCOPHONE 0526.937.652

Par courrier ordinaire

Bruxelles, le 30 mai 2018

La présente convocation annule et remplace la précédente convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du 22 juin 2018, à 11 heures.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous inviter à une assemblée générale ordinaire d'Alliance Développement Capital SIIC, conformément à l'article 36 de ses statuts.

Cette assemblée générale ordinaire se tiendra au siège social, avenue de l'Astronomie 9 à 1210 Bruxelles, le 29 juin 2018, à 11H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
5. Décision relative à l'affectation des résultats.
Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :
- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)
Dont l'affectation serait la suivante :
En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.
7. Décharge des administrateurs.

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **15 juin 2018, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **23 juin 2018** votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **15 juin 2018, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **23 juin 2018**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 23 juin 2018 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **vendredi 22 juin 2018**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **23 juin 2018**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **7 juin 2018**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **14 juin 2018**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

Droit de poser de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **23 juin 2018**.

Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **30 mai 2018**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu).

Annexe 2

Liste de présence ;

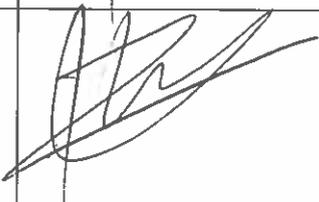


ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE

AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 BRUXELLES

R.P.M. BRUXELLES – GREFFE FRANCOPHONE 0526.937.652

LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 29 JUN 2018

Nom et adresse ou siège social	Nombre d'actions à la date d'enregistrement	Mandataire ou représentant	Signatures
ARDOR INVESTMENT SA, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg	31 944 361 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
RODRA INVESTISSEMENTS SCS, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg	16 700 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
ARDOR CAPITAL SA, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg	8 275 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
CI COM SA, Rue du Nant 22, CH-1207 Genève	13 765 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
M. Didier GALOIS 504 Le Corbusier, Avenue du Docteur Pierre Giry 54150 Briey (France)	272 au nominatif (**)		Vote par correspondance
Total :	70 684 633 actions	sur 135 928 119 actions existantes	

(*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(**) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

ID	NAME	STATUS	DOB	COMPANY	COUNTRY	ADDRESS	POSTAL	PHONE	EMAIL	REGISTRATION	STATUS
0300019	MONIQUE	Valid	09/07/1941	Individual	FRANCE	Making ad: RUE DE ROMA	75008	27		FRANCE	25.00
0300020	YANICK	Valid	26/12/1958	Individual	FRANCE	Making ad: GRANDE RUE	80160	7		FRANCE	25.00
0300021	CHÉLIE	Valid	07/10/1938	Individual	FRANCE	Making ad: RUE HERVE DESBALS	31100	175 BS		FRANCE	25.00
0300022	MARIE PAULE	Valid	02/10/1938	Individual	FRANCE	Making ad: QUAI DE LA LOIRE	75019	28		FRANCE	25.00
0300027	MARIE PAULE	Valid	02/10/1938	Individual	FRANCE	Making ad: QUAI DE LA LOIRE	75019	28		FRANCE	25.00
0300030	LEONARD	Valid	11/06/2013	Individual	English						25.00
0300037	MICHEL	Valid		Individual	FRANCE	Making ad: RUE ALFRED DE VIGNY 35	11100	35		FRANCE	25.00
0300039	LE PASCHEUR	Valid		Individual	FRANCE					FRANCE	25.00
0300041	CLAUDE	Valid		Individual	FRANCE					FRANCE	25.00
0300042	YVES	Valid	26/10/1938	Individual	FRANCE	Making ad: RUE DE LA CHAPELLE	75160	44		FRANCE	25.00
0300043	JEAN PIERRE	Valid	25/07/1962	Individual	FRANCE	Making ad: RUE CHARLOT	75003	69		FRANCE	25.00
0300044	Martha Investments LTD	Valid		Company	FRANCE	Adresse C: Suite 208B one Bay Street	3944	0000		FRANCE	25.00

Annexe 3
Attestations

,

A

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

9

Alliance Développement Capital SIIC
9, avenue de l'Astronomie
B-1210 Bruxelles

Luxembourg, le 15 Juin 2018

Concerne: Confirmation de détention

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, et dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire d'Alliance Développement Capital SIIC convoquée le vendredi 29 juin 2018 à 11h, veuillez trouver ci-dessous les positions détenues dans cette action par les sociétés ayant un compte auprès de notre Banque :

Comptes	Sociétés	Date	ISIN	Quantité en position
1177234	Ardor Capital SA	15.06.2018	BE0974269012	8.275.000 actions
1177226	Rodra Investissements SCS	15.06.2018	BE0974269012	16.700.000 actions
1177240	Ardor Investment	15.06.2018	BE0974269012	31.944.361 actions

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.


Banque de Patrimoines Privés

HYPOSWISS

PRIVATE BANK

Hyposwiss Private Bank Genève SA
Rue Général Dufour 3
CH - 1211 Geneva 11
T +41 (0)22 716 36 36
F +41 (0)22 716 36 00
www.hyposwiss.ch

CI COM SA
Rue du Nant 22
C/O Sogefco SA
CH-1207 Genève

Genève, le 15 juin 2018

Confirmation des positions en dépôt ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL

Madame, Monsieur,

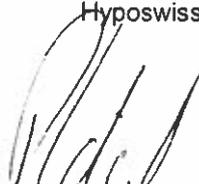
Conformément à votre demande, nous vous confirmons par la présente que le dépôt auprès de notre banque pour lequel vous êtes le titulaire contient le nombre suivant de titres sous-mentionnés au 15.06.2018 :

13'765'000 actions ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL – ISIN BE0974269012

Faisant suite à votre demande, les titres sont bloqués de manière irrévocable jusqu'au 30.06.2018. Aucune vente ou transfert ne sera donc possible jusqu'à cette date.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Hyposwiss Private Bank Genève SA



Fabien Vidal



Véronique Di Mario

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance



PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR INVESTMENT S.A.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B 80570

Représentée par² : M. Alain DUMENIL et M. Patrick ENGLER

Propriétaire de 31 944 361 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "**Société**").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou M. Nicolas BOUCHERON et/ou Mme Cécile DURAND
et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 29 juin 2018, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :</i> <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur</p>			

<p><i>Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>15. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>16. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

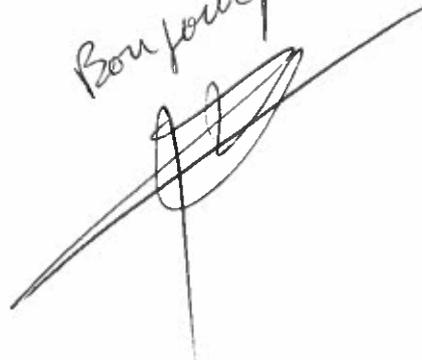
* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **23 juin 2018** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à *Paris* , le *18 juin* 2018.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


Bon pour pouvoir


(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B 153936

Représentée par² : RODRA S.A., représentée par M. Marc André BALY

Propriétaire de 16 700 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "**Société**").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou M. Nicolas BOUCHERON et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 29 juin 2018, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :</i> <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur</p>			

<p><i>Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>15. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>16. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **23 juin 2018** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à Genève , le 5/6/ 2018.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B 108734

Représentée par² : M. Alain DUMENIL et M. Patrick ENGLER

Propriétaire de 8 275 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "**Société**").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou M. Nicolas BOUCHERON et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 29 juin 2018, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :</i> <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur</p>			

<p><i>Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>15. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>16. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **23 juin 2018** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à *Paris* , le *18 juin* 2018.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


Bon pour pouvoir


(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : Ci COM S.A.

Adresse / siège social : rue du Nant 22, 1207 Genève

Numéro d'entreprise¹ : CHE-100.074.134

Représentée par² : M. Patrick ENGLER et M. Michel RETHORET

Propriétaire de 13 765 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "**Société**").

nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou M. Nicolas BOUCHERON et/ou Mme Cécile DURAND et/ou Mme Françoise SERUSIER

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 29 juin 2018, à 11H, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.



La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :</i> <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i> <i>En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

³ Biffer la mention inutile.




<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur</p>			




<p><i>Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>15. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>16. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

* * *

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.




Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

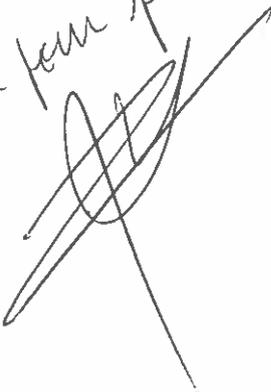
- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

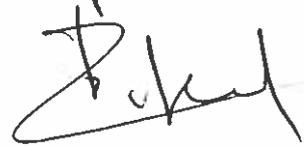
* * *

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **23 juin 2018** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsiic.eu.

Fait à *Genève* , le *22 juin* 2018.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir


Bon pour pouvoir


(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Le présent formulaire de vote par correspondance annule et remplace le précédent adressé pour une assemblée générale ordinaire initialement convoquée le 22 juin 2018 à 11 h

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination :

GALOIS Didier

Adresse / siège social :

104 LE CORBUSIER
Avenue du docteur Pierre Jiry
14150 VAL DE BRIBY

Numéro d'entreprise¹ :

Représentée par² :

Propriétaire de 272 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – Greffe francophone 0526.937.652 (la "Société").

déclare par la présente voter avec _____ de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 29 juin 2018, à 11H.

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ³			
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.	Aucun vote n'est requis			
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	<table border="1"><tr><td><input checked="" type="radio"/> Oui</td><td><input type="radio"/> Non</td><td><input type="radio"/> Abstention</td></tr></table>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention		

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer la mention inutile.

<p>3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</p>	Aucun vote n'est requis		
<p>4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</p> <p><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>5. Décision relative à l'affectation des résultats.</p> <p><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (1 064 037,25 EUR) comme suit :</i></p> <p>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2017 (1 064 037,25 EUR)</p> <p><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i></p> <p>En totalité, en report à nouveau (1 064 037,25 EUR)</p>	Oui	Non	Abstention
<p>6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017.</p>	Aucun vote n'est requis		
<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Engler</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de</i></p>	Oui	Non	Abstention

<p><i>Monsieur Patrick Engler, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>			
<p>11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Gimond Duménil, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Fournier, pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>13. Proposition de nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur</p> <p><i>Proposition de nommer Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly-sur-Seine, domiciliée Ground Floor Flat – 135 Westbourne Park Road – W2 5QL Londres, Royaume Uni, en qualité de nouvel Administrateur de la Société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>14. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>15. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2018, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir signé à la Société par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : contact@adcsilic.eu au plus tard le **23 juin 2018** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à _____, le *4 juin* 2018.

*VALLE
17.12.27*

Signature(s)

